



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 121894

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la stagnation du nombre annuel de morts subites du nourrisson. Il y a quinze ans, les campagnes nationales d'information recommandant de faire dormir les nourrissons sur le dos avaient eu un résultat spectaculaire en faisant chuter de 60 % en deux ans seulement le nombre de morts subites du nourrisson. Toutefois, depuis cette date, ce nombre stagne autour des 500 cas par an. Une étude réalisée entre 2007 et 2009 dans 17 départements volontaires représentant près de 40 % des naissances en France, a mis en exergue des difficultés dans la prise en charge de ces morts inattendues du nourrisson, les examens recommandés par la Haute autorité de santé (notamment autopsie) n'étant pas toujours effectués, et le recours à l'imagerie en cas de refus d'autopsie par les parents n'étant pas systématiquement pratiqué, alors que seule cette technique permet d'écartier le risque de maltraitance. De même, l'examen du fond de l'oeil, permettant de diagnostiquer un bébé secoué, n'est effectué que dans 6,5 % des cas. Aussi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour systématiser ces analyses que préconise la Haute autorité de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121894

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11947

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)